



### • PUBLIC VISÉ

- Tout établissement dont les collaborateurs doivent gérer les permis de feu, depuis l'accueil des entreprises extérieures jusqu'à la fin des opérations.

### • PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Aptitude physique pour réaliser la formation.

### • TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Code du travail (arrêté du 19 mars 1993),
- Code de l'environnement (Article 22 de l'arrêté du 5 août 2002 pour les entrepôts couverts),
- Règles de l'assurance.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 3h30,
- 1 session sur 1/2 journée



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par le client



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

### • OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
  - > Connaître les principes réglementaires d'un permis de feu,
  - > Savoir accueillir une entreprise intervenante,
  - > Analyser une situation de travaux par points chauds,
  - > Réagir efficacement en cas de début de feu.

### • MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

### • MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### • MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une local afin de réaliser la partie pratique.

#### EUROFEU SERVICES S.A.S.

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE  
www.eurofeu.fr

**0 820 90 18 18** Service 0,09 € / min  
+ prix appel



## • MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une évaluation sommative.

## • PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Le risque travaux par points chauds,
  - > Les principes réglementaires,
  - > La démarche du permis de feu,
  - > Le document.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > La zone de travail,
  - > L'accueil d'un représentant de l'entreprise intervenante,
  - > Les mesures de prévention et de protection,
- Evaluations des apprenants et Bilan de la formation.

## • TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Sur devis, nous consulter.

